

Convention de partenariat régissant les relations entre l'Université Lumière Lyon 2, l'EPLEFPA de Dardilly et l'EPLEFPA de VIENNE- SEYSSUEL pour Licence Professionnelle mention Métiers Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme Parcours "Nature en ville"

La présente convention est établie dans le cadre de la mise en place d'une formation par l'apprentissage.

Elle est conclue :

ENTRE

L'Université LUMIERE LYON 2, agissant au nom et pour le compte de l'UFR Temps et Territoires, 86 rue Pasteur - 69007 Lyon, représentée par sa Présidente Madame Nathalie DOMPNIER, ci-après désignée « l'Université Lumière Lyon 2 »

D'une part,

Et

L'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de VIENNE-SEYSSUEL – EPLEFPA, pour le compte du EPLEFPA-OFA de VIENNE-SEYSSUEL, Vieux Chemin - montée Bon Accueil - 38217 Vienne, représenté par son Directeur, Monsieur Pierre KABACINSKI,

Et

V Lyon - Ecully
L'EPLEFPA de Dardilly, pour le compte du CFPH d'ECULLY, 26 Chemin de la Bruyère – 69570 Dardilly, représenté par sa Directrice, Madame Claudine ROUCAYROL,

D'autre part.

Vu le code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle,

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le Conseil d'Administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés,

Vu l'arrêté d'accréditation en date du 20/07/2022, ayant pour objet l'accréditation de l'Université Lumière Lyon 2 en vue de la délivrance des diplômes nationaux,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

L'objet de la présente convention est d'établir un partenariat entre les organismes précités afin d'assurer le développement et le fonctionnement de la Licence Professionnelle Nature en Ville (ci-après dénommée « LP NAVIL »).

Cette formation est mise en œuvre conjointement par l'Université Lumière Lyon 2 (UFR Temps et Territoires) l'EPLEFPA de Dardilly et le EPLEFPA de VIENNE-SEYSSUEL.

L'apprentissage est mis en œuvre en application des articles L 6211-1 à L 6261-2 du code du travail. Aux étudiants en apprentissage, peuvent s'ajouter plusieurs étudiants en formation initiale scolaire, des stagiaires de la formation continue et des étudiants en contrat de professionnalisation

La présente convention précise l'organisation pédagogique (Article 2), administrative (Article 3) et financière (Article 4) de la licence professionnelle NAVIL, ainsi que les engagements respectifs de chacune des parties (Articles 5 et 6).

ARTICLE 2 : ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

La formation et l'organisation pédagogique seront assurées conjointement par l'Université Lumière Lyon 2 l'EPLEFPA de Dardilly et l'EPLEFPA de VIENNE-SEYSSUEL.

Le diplôme est délivré par l'Université Lumière Lyon 2.

La licence professionnelle est structurée en 7 Unités d'Enseignement (UE) qui regroupent différents Eléments Pédagogiques (EP) :

- Unité d'Enseignements UE1.1 à UE1.5 de 411 heures ;
- Projet tuteuré UE2.1 de 150 heures ;
- Formation en entreprise UE2.2.

La formation se déroule pour l'Université Lumière Lyon 2 sur les sites de Porte des Alpes ou le campus Berges du Rhône. Pour l'EPLEFPA de VIENNE-SEYSSUEL, elle se déroule sur le site de Vienne- Seyssuel. Pour l'EPLEFPA de Dardilly elle se déroule sur le site du CFPH d'Ecully. L'UE2.2 se déroule dans l'entreprise ou la collectivité d'accueil.

L'annexe 1 précise le calendrier de la formation et la répartition des cours sur les différents lieux de formation pour l'année universitaire 2023-2024. Elle sera modifiée chaque année par avenant.

En fonction des compétences disponibles dans chacun des établissements, une répartition des Eléments Pédagogiques est faite entre les partenaires.

L'annexe 2 précise la répartition des heures entre les établissements.

Les contractants mettent à disposition de la formation les moyens en locaux, aménagements, laboratoires et matériels (analyse de laboratoire, informatique, terrain) dans les domaines qui les concernent.

Les enseignements seront assurés par :

- les enseignants de l'Université Lumière Lyon 2 (titulaires ou vacataires) ;
- les enseignants et formateurs de l'EPLEFPA de VIENNE-SEYSSUEL (titulaires ou vacataires ou prestataires) ;
- les enseignants et formateurs de l'EPLEFPA de Dardilly (titulaires ou vacataires ou prestataires)

Pour répondre au cahier des charges des licences professionnelles, le tiers au moins de ces enseignements, y compris ceux effectués au EPLEFPA, devra être assuré par des professionnels exerçant une activité principale dans un bureau d'études, une collectivité, une association ou un service choisi pour leur compétence et leur expérience technique.

Les apprenants effectueront un stage en entreprise (UE2.2) de 1 an pour les étudiants sous contrats d'apprentissage et contrat de professionnalisation, ou de 17 semaines pour les étudiants en formation initiale scolaire ou en formation continue.

Un suivi régulier des apprenants sera réalisé par les enseignants et formateurs (tuteurs pédagogiques) de l'EPLEFPA de VIENNE-SEYSSUEL, de l'EPLEFPA de Dardilly et de l'Université Lumière Lyon 2 et ceci quel que soit leur régime scolaire (apprentissage, professionnalisation, initiale ou continue).

Ce suivi individuel comprendra :

- 10 heures de suivi par apprenant pendant la période en entreprise.

Un livret de l'apprenti, document de liaison entre l'entreprise, les centres de formation, permettra d'assurer un suivi efficace de tous les étudiants quel que soit son régime d'étude. L'utilisation de la plateforme STUDEA permettra un suivi fin des apprenants et une communication régulière avec les maîtres de stage ou d'apprentissage et le tuteur ou la tutrice pédagogique.

ARTICLE 3 : Organisation administrative de la formation

La responsabilité du diplôme universitaire sera assurée à l'Université Lumière Lyon2 par un enseignant - chercheur de l'Université Lumière-Lyon2.

La responsabilité pédagogique de la licence sera assurée de façon concertée et conjointe par l'Université Lumière Lyon 2, l'EPLEFPA de Dardilly et l'EPLEFPA de VIENNE-SEYSSUEL.

L'Université Lumière Lyon 2, l'EPLEFPA de Dardilly et l'EPLEFPA de VIENNE-SEYSSUEL assureront de façon concertée le recrutement des apprenants. Le recrutement s'effectue en deux vagues en mars et juin, sur dossier puis entretien de sélection, par des jurys composés systématiquement d'un universitaire et d'un coordinateur des établissements partenaires (Agrotec/CFPH pour NAVIL). Un accompagnement pour la recherche d'alternance est aussi mis en place pour les candidats présélectionnés.

L'Université Lumière Lyon 2 et l'EPLEFPA de Dardilly assureront, en concertation avec l'EPLEFPA de VIENNE-SEYSSUEL :

- la communication des modalités d'inscription via son site internet ;
- la sélection des étudiants ;
- le traitement administratif des dossiers d'inscription; les inscriptions administratives ;
- la prospection/recherche de contrats d'alternance; la définition et la saisie des emplois du temps ;
- le recrutement et la gestion administrative de ses enseignants vacataires ;
- la collecte des absences pour les cours à l'Université Lumière Lyon2 et leur transmission régulière à l'EPLEFPA de VIENNE-SEYSSUEL;
- la collecte et l'édition des résultats des évaluations ;

- l'organisation et l'animation des jurys (à chaque fin de semestre); l'édition des procès-verbaux et des diplômes ;
- l'évaluation annuelle de la formation par les étudiants ; le suivi de cohorte et le devenir des étudiants ;
- l'organisation et l'animation du conseil de perfectionnement ; l'évaluation et le renouvellement de la formation.

L'EPLEFPA de VIENNE-SEYSSUEL assurera, en concertation avec l'Université Lumière Lyon 2 et l'EPLEFPA de Dardilly :

- le conseil et l'aide aux entreprises/collectivités qui désirent engager un apprenti ou un contrat de professionnalisation,
- la sélection des étudiants ;
- l'aide à l'établissement du contrat et sa transmission à l'OPCO ou à la DIRECCTE la prospection/recherche de contrats d'alternance;
- le suivi des absences;
- la centralisation de l'assiduité des apprenants et la communication des absences aux entreprises;
- la gestion administrative de ses enseignants vacataires et des prestataires sur facture ;
- la transmission des notes aux entreprises ;
- le suivi et coordination des contrats et les relations avec les entreprises.

Un Conseil de Perfectionnement de la licence assurera le dialogue de gestion. Il sera présidé par le responsable de la formation. Il sera constitué :

- des responsables pédagogiques de la formation à l'Université Lumière Lyon 2, à l'EPLEFPA de Dardilly et à l'EPLEFPA de VIENNE-SEYSSUEL et du responsable des relations entreprises;
- des gestionnaires administratif, et financier de la formation à l'Université Lumière Lyon 2 ;
- du Directeur de l'EPLEFPA de VIENNE-SEYSSUEL ou son représentant.

Ce Conseil de Perfectionnement se réunira une fois par an pour :

- définir les moyens mis à disposition par chaque établissement ; valider des documents de communication externe ;
- régler les problèmes administratifs et financiers liés au partenariat ; préparer l'organisation des stages en entreprise ;
- préparer les avenants annuels, c'est-à-dire
 - a) définir le rythme de la formation (calendrier en annexe 1),
 - b) la répartition horaire par centre (annexe 2)
 - c) la préparation de l'annexe financière (annexe 3 de la présente convention) intégrant d'éventuels ajustements de l'annexe financière de l'année n-1 (en raison de rupture anticipée de contrat, d'un démarrage tardif de contrat ou d'un changement de la tarification du diplôme par les OPCO).

Afin d'assurer un lien étroit entre les acteurs de la formation et les entreprises, il sera mis en place un Comité de Coordination.

Le Comité de Coordination sera constitué :

- des responsables pédagogiques de la formation à l'Université Lumière Lyon 2, à l'EPLEFPA de Dardilly et à l'EPLEFPA de VIENNE-SEYSSUEL,
- des enseignants de l'équipe pédagogique ; des enseignants responsables des UE;
- des représentants des entreprises/collectivités d'accueil des apprentis ;

- des représentants de la profession concernée ;
- du gestionnaire de la formation à l'Université Lumière Lyon 2 ;
- du Directeur de l'EPLEFPA de VIENNE-SEYSSUEL ou son représentant

Le Comité de Coordination se réunira aux moins une fois par année universitaire. Sur le plan pédagogique, le Comité de Coordination définira chaque année :

- une stratégie de formation en concertation avec les besoins de professionnels ;
- les modifications pédagogiques (création de cours, formation à des outils...) à apporter à la formation en lien étroit avec l'évolution des métiers ;
- les modalités d'évaluation des différentes UE/EP ;
- le calendrier et les lieux de la formation au regard des contraintes des entreprises et des établissements de formation ;
- les modalités de suivi individualisé des apprentis en entreprise/collectivité et les relations avec les maîtres d'apprentissage ;
- le livret de liaison ;
- le livret de compétence ;
- la politique de recrutement.

ARTICLE 4 : Gestion financière et comptable

La gestion financière de la formation est assurée par l'Université Lumière Lyon 2. Le financement de la formation est assuré conjointement par l'Université Lumière Lyon 2 et l'EPLEFPA de VIENNE-SEYSSUEL.

Une annexe financière (annexe 3) proposée par le comité de pilotage précise les volumes horaires assurés par chaque établissement avec le détail des bases de calcul et de répartition. Ces volumes horaires sont définis par l'habilitation du diplôme.

Cette annexe financière est établie en début d'année universitaire. Elle prend en compte l'ensemble des charges de fonctionnement de la formation et leurs financements nécessaires pour assurer le déroulement normal de la licence professionnelle.

L'Université Lumière Lyon 2, l'EPLEFPA de Dardilly et l'EPLEFPA de VIENNE-SEYSSUEL se répartissent le traitement des dossiers des intervenants vacataires et la mise en paiement des heures effectuées conformément à l'annexe financière annuelle (annexe 3). Le coût horaire des vacataires sera identique pour les trois organismes, assurant ainsi une équité de traitement entre les intervenants extérieurs.

Les recettes propres de la LP NAVIL sont :

- le niveau de prise en charge de la formation par les OPCO ;
- le coût de la formation pour les contrats d'apprentissage pour les collectivités ; le coût de la formation pour les contrats de professionnalisation ;
- les moyens octroyés par les collectivités et les entreprises pour les projets tuteurés.

Ces recettes seront complétées par les recettes ou dotations de chaque organisme.

Pour l'Université Lumière Lyon 2 :

- la formation continue
- la formation initiale scolaire.

Pour le EPLEFPA de Vienne-Seyssuel

- les contrats de professionnalisation.

Ces recettes propres sont réparties entre l'Université Lumière Lyon 2, l'EPLEFPA de Dardilly et l'EPLEFPA DE VIENNE-SEYSSUEL sur la base de la répartition de la masse salariale prise en charge par chaque organisme.

L'affectation des dépenses comprend :

- les charges liées aux enseignements, recrutement de vacataires et professionnels ajustées chaque année (annexe 2);
- la coordination administrative et pédagogique du diplôme (35 heures pour chaque établissement) ;
- le suivi des apprenants (10 heures par apprenant); leur répartition varie d'une année à l'autre en fonction des sujets des apprenants ;
- les dépenses en fonctionnement et investissement de matériels pour assurer le bon déroulement de la formation (informatique, fournitures, abonnements et souscription à des associations de métier, matériel de métrologie et de laboratoire) ;
- la prise en charge des frais de terrain pour les étudiants (hors circonscription);
- le recrutement de chargé de missions sur des questions spécifiques (mise en place de l'approche par compétence, création de modules pédagogiques) ;
- le pourcentage de reversement au Conseil Régional pour l'utilisation des locaux pour l'EPLEFPA DE VIENNE-SEYSSUEL.

L'EPLEFPA de VIENNE-SEYSSUEL s'engage à verser à l'Université Lumière Lyon 2 sur présentation d'une facture établie sur la base de l'annexe 3, les recettes provenant des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation après avoir effectué le prélèvement des sommes nécessaires au fonctionnement de l'EPLEFPA de VIENNE-SEYSSUEL et le prélèvement du CRIPT AURA dont dépend l'EPLEFPA de VIENNE-SEYSSUEL (annexe 3). Le versement s'effectuera selon les modalités suivantes :

- un premier versement de 4/12 de la somme en décembre de l'année N ;
- un second versement du solde ajusté en fonction des produits constatés à l'automne de l'année N+1;

Le second versement est établi sur présentation de l'annexe financière modifiée et validée, appelée SOLDE.

Les règlements sont adressés à l'Université Lumière Lyon 2 à l'ordre de M. L'Agent comptable de l'Université Lumière Lyon 2 :

Banque : TP LYON Code banque : 10071 Code guichet : 69000

N° de Compte: 00001004332 Clef RIB: 66

L'Université Lumière Lyon 2, l'EPLEFPA de Dardilly et l'EPLEFPA de VIENNE-SEYSSUEL répondent seuls à leurs dettes et charges respectives dans la limite du budget arrêté pour chacun des organismes (annexe 3).

En aucun cas l'Université Lumière Lyon 2, comme l'EPLEFPA de VIENNE-SEYSSUEL et l'EPLEFPA de Dardilly, ne pourront appeler une participation financière auprès des apprentis au titre des frais de scolarité et d'enseignement.

ARTICLE 5 : Litiges

Les parties s'engagent à chercher en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lyon.

ARTICLE 6 : Durée, résiliation et défaillance

La présente convention prend effet dès sa signature et est rétroactive au 1^{er} septembre 2023.

Elle est établie pour la durée de l'habilitation de la LP NAVIL, soit pour une durée de 4 ans – 2023-2027, soit pour les années universitaires 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

Les annexes sont établies par année scolaire et sont modifiées par avenant chaque année.

Pendant toute la durée de la convention, les deux parties s'engagent à se donner les moyens de mener à son terme tout cycle de formation commencé.

La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de quatre mois pour une rentrée effective à la rentrée universitaire prochaine. En aucun cas ce préavis ne saurait déranger le cursus des étudiants en cours d'année universitaire. La convention peut également être résiliée de plein droit, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, en cas d'inobservation des clauses qu'elle contient, après mise en demeure restée infructueuse pendant le délai d'un mois, sans préjudice des dommages et intérêts auxquelles la partie lésée peut avoir droit.

Fait à Lyon, le

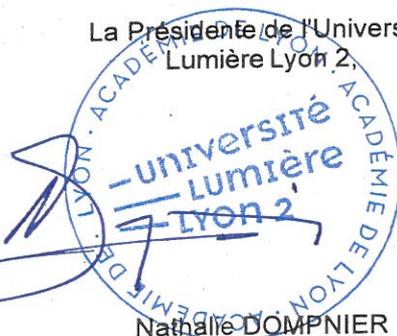
21 / 06 / 2024

En trois exemplaires :

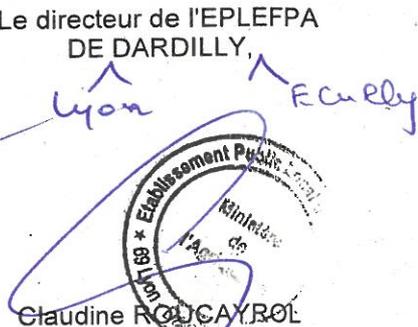
La Présidente de l'Université
Lumière Lyon 2,

Le directeur de l'EPLEFPA
DE VIENNE-SEYSSUEL,

Le directeur de l'EPLEFPA
DE DARDILLY,


Nathalie DOMPNIER


Pierre KABACINSKI


Claudine ROUCAYROL

Liste des annexes

Annexe 1 : Calendrier

Annexe 2 : Répartition horaire par centre

Annexe 3 : Annexe financière

Annexe 4 : Maquette pédagogique

Glossaire

EP : Élément Pédagogique

EPLEFPA : Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole

CC : Conseil de Coordination

CP : Conseil de Perfectionnement

OFA : Organisme de Formation d'Apprentis

CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et Promotion Agricole UE : Unité d'Enseignement

Annexe 1 Calendrier de la LP NAVIL

UFR
temps et territoires

CALENDRIER LP NAVIL
Planning prévisionnel d'alternance - ANNEE SCOLAIRE 2023 - 2024

SEPT. 23	OCT. 23	NOV. 23	DEC. 23	JAN. 24	FEV. 24	MAR. 24	AVR. 24	MAI 24	JUIN 24	JUIL. 24	AOÛT. 24	SEPT. 24
1 Ve	2 Lu	2 Je	1 Ve	2 Ma	1 Je	1 Ve	2 Ma	2 Je	3 Lu	1 Lu	2 Je	2 Lu
4 Ma	3 Ma	3 Ve	4 Lu	5 Me	2 Ve	4 Lu	3 Ma	3 Ve	4 Ma	2 Ma	3 Me	3 Ma
5 Me	5 Me	5 Me	5 Me	4 Je	5 Me	5 Me	4 Je	5 Me	5 Me	3 Me	4 Je	4 Me
6 Ve	6 Ve	6 Ve	6 Ve	5 Ve	6 Sa	6 Ve	5 Ve	6 Sa	6 Ve	4 Je	5 Me	5 Je
11 Lu	9 Lu	6 Lu	8 Lu	8 Lu	3 Lu	4 Lu	8 Lu	6 Lu	7 Ma	6 Lu	5 Lu	6 Ve
12 Ma	10 Ma	7 Ma	9 Ma	9 Ma	4 Ma	5 Ma	9 Ma	7 Ma	8 Ma	7 Ma	6 Ma	7 Me
13 Me	11 Me	8 Me	10 Me	10 Me	5 Me	6 Me	10 Me	8 Me	9 Me	8 Me	7 Me	8 Me
14 Je	12 Je	9 Je	11 Je	11 Je	6 Me	7 Je	11 Je	9 Je	10 Je	9 Me	8 Je	9 Me
15 Ve	13 Ve	10 Ve	12 Ve	12 Ve	7 Je	8 Je	12 Ve	10 Ve	11 Ve	10 Me	9 Ve	10 Me
18 Lu	16 Lu	13 Lu	15 Lu	15 Lu	10 Je	11 Je	15 Lu	13 Lu	14 Lu	13 Me	12 Ve	13 Me
19 Ma	17 Ma	14 Ma	16 Ma	16 Ma	11 Je	12 Je	16 Ma	14 Ma	15 Ma	14 Me	13 Ve	14 Me
20 Me	18 Me	15 Me	17 Me	17 Me	12 Je	13 Je	17 Me	15 Me	16 Me	15 Me	14 Ve	15 Me
21 Je	19 Je	16 Je	18 Je	18 Je	13 Je	14 Je	18 Me	16 Me	17 Me	16 Me	15 Ve	16 Me
22 Ve	20 Ve	17 Ve	19 Ve	19 Ve	14 Je	15 Je	19 Ve	17 Me	18 Me	17 Me	16 Ve	17 Me
25 Lu	23 Lu	20 Lu	22 Lu	22 Lu	15 Lu	16 Lu	22 Lu	20 Lu	21 Lu	20 Me	19 Ve	20 Me
26 Ma	24 Ma	21 Ma	23 Ma	23 Ma	16 Ma	17 Ma	23 Ma	21 Ma	22 Ma	21 Me	20 Ve	21 Me
27 Me	25 Me	22 Me	24 Me	24 Me	17 Ma	18 Ma	24 Me	22 Ma	23 Ma	22 Me	21 Ve	22 Me
28 Je	26 Je	23 Je	25 Je	25 Je	18 Ma	19 Ma	25 Je	23 Ma	24 Ma	23 Me	22 Ve	23 Me
29 Ve	27 Ve	24 Ve	26 Ve	26 Ve	19 Ma	20 Ma	26 Ve	24 Ma	25 Ma	24 Me	23 Ve	24 Me
30 Lu	28 Lu	25 Lu	27 Lu	27 Lu	20 Ma	21 Ma	30 Lu	25 Ma	26 Ma	25 Me	24 Ve	25 Me
31 Ma	29 Ma	26 Ma	28 Ma	28 Ma	21 Ma	22 Ma	31 Ma	26 Ma	27 Ma	26 Me	25 Ve	26 Me
	30 Me	27 Me	29 Me	29 Me	22 Ma	23 Ma		27 Ma	28 Ma	27 Me	26 Ve	27 Me
		28 Me	30 Me	30 Me	23 Ma	24 Ma		28 Ma	29 Ma	28 Me	27 Ve	28 Me
					24 Ma	25 Ma		29 Ma	30 Ma	29 Me	28 Ve	29 Me
					25 Ma	26 Ma		30 Ma		30 Me	29 Ve	30 Me
					26 Ma	27 Ma					30 Ve	
					27 Ma	28 Ma						
					28 Ma	29 Ma						
					29 Ma	30 Ma						
					30 Ma							

ENTREPRISE période en entreprise
CENTRE période en centre de formation

nombre de semaines en centre
nombre d'heures en centre de formation
nombre d'heures de projet terrain
nombre de semaines en entreprise

11 (dont 5 jours fériés)
11
116
selon durée du contrat et congés légaux

Vacances scolaires zone A
Vacances / fermeture centres de formation
Jours fériés

MAI 27/02/2023

Annexe 2 Répartition horaire par centres

Pour l'année universitaire 2023-2024 (UE1.1 à UE1.5 et UE2.1), il est défini que :

- l'Université Lumière Lyon 2 assure 213 h de formation;
- l'EPLEFPA de DARDILLY assure 99 h de formation
- l'EPLEFPA de VIENNE-SEYSSUEL assure 162 h de formation

Pour l'année universitaire 2023-2024, la coordination est assurée par :

- pour l'Université Lumière Lyon 2, Marie AUGENDRE;
- pour l'EPLEFPA de VIENNE-SEYSSUEL, Raphaël BARLOT et Alice POTIER
- pour l'EPLEFPA de DARDILLY, David FREUDO

Pour l'année universitaire 2023-2024, la répartition du suivi des apprenants est la suivante :

- pour l'Université Lumière Lyon 2, 6 apprenants;
- pour l'EPLEFPA de VIENNE-SEYSSUEL, 6 apprenants
- pour l'EPLEFPA de DARDILLY, 4 apprenants

ANNEXE 1
Annexe financière
LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME
Parcours NATURE EN VILLE
Année Universitaire 2023-2024
à la Convention signée entre :
LA FACULTE,
L'EPLEFPA de VIENNE-SEYSSUEL
L'EPLEFPA de DARDILLY

LP NAVIL					Reversements aux établissements		
	Tarif	Nombre			CFPPA de Vienne(*)	CFPPA d'Ecullly	UNIVERSITE LYON 2
1 - Produits							
Contrats de professionnalisation	7 700 €	1		7 700 €	7 700 €		
Contrats d'apprentissage (OPCO)	9 300 €	8		74 400 €	74 400 €		
Contrats d'apprentissage (Collectivité)	7 400 €	6		44 400 €	44 400 €		
Formation continue (individuel)	5 200 €	0		0 €			0 €
Formation initiale scolaire	173 €	1		173 €			173 €
Formation continue (CIF)	0 €	0		0 €			
Total Produits		16	Total	126 673 €	126 500 €		173 €
2. Charges							
2.0. Prélèvement							
Inscription à l'université (173 €/étudiants)		16	173	2 768 €			2 768 €
Taux de prélèvement pour charge indirectes (8%)	8%			10 134 €			10 134 €
Prélèvement sur recettes apprentissage (CFAT)	138,00 €	14		1 932 €	1 932 €		
			Total	14 834 €			
2.1. Charges de personnel							
<i>Personnel enseignant</i>	<i>H TD</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Charge totale</i>			
Enseignements sur service statutaire (**)	96		72,00 €	6 912 €			6 912 €
Enseignements (**)	318		72,00 €	22 896 €	10 224 €	5 688 €	6 984 €
Projet tuteuré sur service statutaire (**)	0		72,00 €	0 €			0 €
Suivi Projet tuteuré sur service statutaire (**)	20		72,00 €	1 440 €			1 440 €
Suivi Projet tuteuré (**)	40		72,00 €	2 880 €	1 440 €	1 440 €	
Soutenance sur service statutaire (**)	1	16	72,00 €	1 152 €			1 152 €
Tutorat - suivi entreprise	10	16	72,00 €	11 520 €	4 320 €	2 880 €	4 320 €
Coordination sur service statutaire	35	1	72,00 €	2 520 €			2 520 €
Coordination	35	2	72,00 €	5 040 €	2 520 €	2 520 €	
			Total	54 360 €			
<i>Personnel administratif</i>							
Secrétariat scolarité - Université		20%	54 378,00 €	10 876 €			10 876 €
Personnels administratifs CFPPA		15	1 600,00 €	24 000 €	24 000 €		
			Total	34 876 €			
2.2. Autres charges de fonctionnement							
Déplacement intervenants		10	150 €	1 500 €	500 €	500 €	500 €
Investissement et entretien matériels pédagogiques(***)		1	9 174 €	9 174 €	4 587 €		4 587 €
Déplacement tuteurs		16	150 €	2 400 €	800 €	800 €	800 €
			Total	13 074 €			
2.4. Frais pédagogiques et administratifs							
Utilisation des locaux		414	21,00 €	8 694 €	2 982 €	1 659 €	4 053 €
Reversement Conseil Régional		261	3,20 €	835 €	518 €	317 €	
Photocopies		0	0,10 €	0 €	- €	- €	- €
Abonnement outil numérique		0	15,00 €	0 €	- €	- €	- €
			Total	9 529 €			
2.5. Comité de Pilotage, soutenances PFE et CPJ							
Comité de pilotage				0 €	- €		
			Total	0 €			
Total Charges				126 673 €	53 823 €	15 804 €	57 045 €
Solde				0 €	0 €	0 €	0 €
			Mise à jour le :	08/12/2023			
					Balance par centre -	15 804 € -	56 873 €
			Montant à facturer en fin de période à EPLEFPA de Vienne Seyssuel:			15 804 €	56 873 €

(*) La répartition peut varier en fonction du statut des intervenants dans le respect de l'enveloppe "Enseignements",
(**) Les lignes "Investissement" et "provision pour non perçu" seront recalculées lors du bilan de recettes effectives en fin d'année civile

La présidente de l'Université LYON2
Nathalie DOMPIER

Directeur de l'EPLEFPA de Vienne Seyssuel
Pierre KABACINSKI

La Directrice de l'EPLEFPA de DARDILLY
Claudine ROYROL

Annexe 4 : Maquette pédagogique

La formation se décompose en 6 Unités d'Enseignements (UE) totalisant **411 heures**, complétées d'un projet tuteuré par petits groupes en autonomie guidée de **150 heures**.

NB : UE : unité d'enseignement (associé à des ECTS, crédits européens) EP : élément pédagogique

N° UE	Intitulé de l'UE	Responsables UE	Heures par étudiant
UE 1.1	Mise à niveau savoirs et techniques (Fondamentaux de l'aménagement paysager urbain, fondamentaux de l'écologie, Dessin technique, SIG). Pas d'ECTS associés (non noté)	Raphaël Barlot (Agrotec), David Frenco (CFPH)	35h
UE 1.2	CONNAISSANCES POUR LA COMPREHENSION ET LA GESTION DES MILIEUX NATURELS URBAINS et PERIURBAINS EP Usages et représentations de la nature en ville EP Droit de la nature en ville, de l'aménagement et de la planification urbains EP Gouvernance, acteurs et institutions intégrant la nature en ville EP Mener des projets de nature en ville dans et avec les collectivités EP Politiques publiques et biodiversité en ville (santé, alimentation, climat)	Marie Augendre (université Lyon 2)	70h
UE 1.3	CONNAISSANCES SUR LE FONCTIONNEMENT DES ECOSYSTEMES URBAINS EP les cycles de l'eau en ville EP Les sols urbains EP Phénomènes atmosphériques et climat urbains EP Flore et faunes urbaines EP Complexité des biodiversités urbaines	Raphaël Barlot (Agrotec)	70h
UE 1.4	OUTILS ET TECHNIQUES D'INVENTAIRE, DE DIAGNOSTIC ET D'AMENAGEMENT EP Métrologie et inventaires. Maîtrise des outils d'acquisition de données, des protocoles d'inventaires et de relevés terrain EP Observation et analyse de chantiers d'aménagements EP Connaissance et exploitation des banques de données flore/faune (inventaires, catalogues, palettes, archives...) EP Techniques d'enquête EP Diagnostic de territoire EP Analyse paysagère en contexte urbain EP Communication, médiation et écosensibilisation EP Cartographie et SIG EP Croquis, dessin à main levée, plans et projections EP Anglais professionnel et technique	Marie Augendre (université Lyon 2), Raphaël Barlot (Agrotec), David Frenco (CFPH)	122h
UE 1.5	GERER LA NATURE EN VILLE ET AMENAGER AVEC ELLE - du bâti à l'agglomération EP Solutions Fondées sur la Nature et services écosystémiques EP ville perméable EP Bâti et biodiversité EP Trames écologiques EP Gestions alternatives EP agricultures urbaines EP Outils d'évaluation et de suivi (ERC, études d'impacts, etc.)	Marie Augendre (université Lyon 2), Raphaël Barlot (Agrotec), David Frenco (CFPH)	114h
UE 2.1	Mission en milieu professionnel 1 : PROJET TUTEURE collectif EP Méthodologie de projet, rédaction et oral EP Rapport écrit collectif (précédé d'une RAO et d'un rapport intermédiaire) Soutenance orale collective	Marie Augendre (université Lyon 2), Raphaël Barlot (Agrotec), David Frenco (CFPH)	150h
UE 2.2	Mission en milieu professionnel 2 : ALTERNANCE (stage ou apprentissage) EP Mémoire de fin d'études - écrit individuel (précédé d'un rapport d'insertion après 6 semaines). Soutenance orale individuelle	Marie Augendre (université Lyon 2), Raphaël Barlot (Agrotec), David Frenco (CFPH)	30 semaines en entreprise

